

# ACCUEILLIR L'ENSEMBLE DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP

## L'ESSENTIEL

- Avec la création du grand service public de l'École inclusive, la rentrée 2019 a engagé de premières étapes importantes pour l'amélioration de la scolarisation des enfants handicapés, qui sont 84 000 de plus depuis 2017 à avoir franchi les portes de l'école.
- Cette ambition a été réaffirmée comme incontournable par le président de la République lors de la Conférence nationale du handicap du 11 février dernier.

### Une rentrée 2020 sous le signe de l'appui aux familles

#### Mettre à disposition des familles des adaptations pédagogiques en libre accès

Pendant la période du confinement, les inspections académiques et les rectorats se sont fortement mobilisés pour mettre à disposition des familles de nombreuses ressources pédagogiques :

- **une page spécifique pour les élèves à besoins éducatifs particuliers** a été mise en ligne sur Éduscol :

[eduscol.education.fr/pid38943/ecole-inclusive.html](https://eduscol.education.fr/pid38943/ecole-inclusive.html) ;

- **la plateforme Cap École Inclusive est désormais ouverte à tous** : [www.reseau-canope.fr/cap-ecole-inclusive](http://www.reseau-canope.fr/cap-ecole-inclusive).

#### Les cellules d'écoute et de réponse

Dans chaque inspection académique, toutes les cellules d'écoute et de réponse des services départementaux de l'École inclusive ont été réactivées dès juillet 2020.

**385 000** élèves  
en situation de handicap  
attendus à la rentrée 2020  
+ 6,6 % par rapport à 2019.

**104 500** élèves  
attendus dans les  
**9 571 dispositifs Ulis**  
(5 093 Ulis école  
et 4 478 Ulis 2<sup>d</sup> degré).

#### Des entretiens d'accueil des familles

Deux entretiens sont organisés :

- l'un avec les directeurs d'école ou les chefs d'établissement lors de la première rentrée dans l'école ou l'établissement ;
- l'autre avec le professeur et l'accompagnant de l'enfant en situation de handicap.

#### Deux nouveautés à la rentrée 2020

- **Un numéro national vert unique : 0 805 805 110**, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020, permet de joindre, grâce à un serveur interactif et selon le besoin, soit la cellule départementale, soit la cellule nationale Aide handicap École.
- **Une commission d'affectation spécifique** : les directions des services départementaux de l'éducation nationale, en fin d'année scolaire et avant la rentrée de septembre, mettent en place une commission d'affectation spécifique pour chaque enfant ou adolescent en situation de handicap sans solution de scolarisation.

## Des moyens supplémentaires mobilisés pour le déploiement du service public de l'École inclusive

### Le recrutement de 8 000 nouveaux postes d'accompagnants

Face à l'augmentation des besoins et pour répondre à la volonté présidentielle d'une rentrée sans aucun enfant en attente d'un accompagnant, **4 000 nouveaux recrutements** d'équivalents temps plein ont été décidés pour la rentrée 2020, ce qui porte à 8 000 le total des créations d'emplois d'accompagnants d'enfants en situation de handicap (AESH) au 1<sup>er</sup> septembre prochain.

### 350 nouvelles unités localisées pour l'inclusion scolaire créées

À la rentrée 2020, **350 nouvelles unités localisées pour l'inclusion scolaire (Ulis)** ouvriront dans les écoles et établissements scolaires :

- 85 Ulis en école ;
- 205 Ulis en collège ;
- 60 Ulis en lycée.

## Le déploiement des pôles inclusifs d'accompagnement localisé

Le pôle inclusif d'accompagnement localisé (Pial) est une nouvelle forme d'organisation du travail des AESH qui doit permettre de mieux répartir et de coordonner leurs interventions en fonction des besoins et des emplois du temps des élèves concernés. Il s'opère par un regroupement d'écoles et/ou d'établissements.

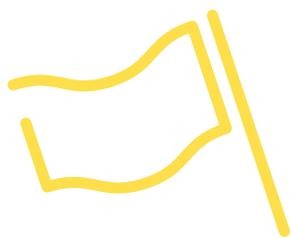
À terme, pour la rentrée 2021, tout le territoire sera organisé en Pial, ce qui implique de planifier l'extension du taux de couverture du territoire dès cette rentrée scolaire 2020 avec **deux tiers des établissements scolaires organisés en Pial**.

En application des articles 30 et 31 de la loi Pour une École de la confiance, un cahier des charges « Pial renforcés » sera prochainement réalisé.

## Coopération avec le secteur médico-social

La coopération entre l'éducation nationale et le secteur du handicap dans les murs de l'école est renforcée avec :

- **225 nouvelles unités d'enseignement externalisées** (UE et UEE) ;
- **180 nouvelles unités d'enseignement en maternelle autisme** (UEMA) créées et **45 unités d'enseignement en élémentaire autisme** (UEEA) qui ouvriront d'ici 2022.



# 2019-2022 création d'un grand service public de l'École inclusive

**385 000**

élèves en situation de  
handicap scolarisés\* dont  
205 000 dans le 1<sup>er</sup> degré  
180 000 dans le 2<sup>d</sup> degré

**104 500**

élèves en Ulis\* dont  
53 300 en Ulis école  
51 200 en Ulis 2<sup>d</sup> degré

\* Estimations pour la rentrée 2020

## SOUTENIR ET ACCOMPAGNER LES FAMILLES

### CAP ÉCOLE INCLUSIVE

**Plateforme ouverte à tous** offrant de nombreuses pistes pédagogiques afin de mieux prendre en compte les besoins éducatifs particuliers des élèves.

### CELLULES D'ÉCOUTE ET DE RÉPONSE

Dès juillet 2020, des **cellules d'écoute et de réponse des services départementaux de l'École inclusive** ont été réactivées dans chaque inspection académique.

### ENTRETIENS D'ACCUEIL DES FAMILLES

- avec les **directeurs d'école** ou les **chefs d'établissement** lors de la première rentrée dans l'école ou l'établissement ;
- avec le **professeur** et l'**AESH**.

## LES NOUVEAUTÉS DE LA RENTRÉE 2020

**0 805 805 110** NUMÉRO NATIONAL VERT UNIQUE

À compter du **1<sup>er</sup> juillet 2020**, il permet de joindre, grâce à un serveur interactif et selon le besoin, soit la cellule départementale, soit la cellule nationale Aide handicap École.

### COMMISSION D'AFFECTATION SPÉCIFIQUE

Les **DSDEN**, en fin d'année scolaire et avant la rentrée de septembre, mettent en place une commission d'affectation spécifique pour chaque enfant ou adolescent en situation de handicap sans solution de scolarisation.